



Marsannay-la-Côte, le 21/09/2023

La Présidente et les membres du Conseil d'administration vous convient à l'Assemblée générale de l'Association « Les Archers Pataras » qui se déroulera le samedi 21 octobre 2023 à 10h30, Salle du Rocher, 3 rue du Rocher à Marsannay-la-Côte.

L'ordre du jour de cette assemblée est le suivant :

- rapport moral
- approbation des comptes de la saison 2023
- bilan d'activités dont bilan sportif
- projets et objectifs saison 2024
- budget 2024
- prix de la part club licence 2025
- questions diverses.

Vous êtes invité(e)s à faire part de toute question diverse que vous souhaiteriez aborder soit au préalable à cette assemblée générale en écrivant à l'adresse contact du club ci-dessous, soit lors de l'assemblée.

Si vous ne pouvez être présent mais que vous souhaitez participer aux décisions, vous avez la possibilité d'adresser un pouvoir à tout autre licencié du club, merci de le compléter et nous le retourner pour le 16/10/2023 à archerspataras@gmail.com. Pour rappel seuls les licenciés à jour de leur cotisation peuvent voter.

Cette assemblée se clôturera sur un pot de l'amitié, qui honorera ses champions.

Pour une bonne organisation et le respect de nos statuts, merci de nous faire connaître votre participation et le nombre de présents.

Sportivement.

La présidente, Catherine PELLEN

PJ : bulletin réponse et pouvoir

ASSEMBLEE GENERALE « Les Archers Pataras » 21/10/2023

BULLETIN REPONSE

Nom, Prénom :

Participera

Sera accompagnée de

Questions diverses à aborder :

.....

POUVOIR

Sont électeurs les membres de l'Association âgés d'au moins 16 ans le jour de l'Assemblée, ayant adhéré depuis plus de 6 mois et à jour de leur cotisation la date de l'AG.

Je soussigné [NOM, Prénom]

Donne pouvoir à [NOM Prénom]

Pour me représenter et voter en nom lors de l'Assemblée Générale du 21/10/2023.

Date :

Signature :